



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF)

Gap, le 16 mars 2023

Lutte contre la fraude dans les Hautes-Alpes

M. Dominique DUFOUR, préfet des Hautes-Alpes et M. Florent CROUHY, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Gap ont co-présidé ce jeudi 16 mars le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) plénier.

Cette instance, véritable outil partenarial d'échange d'informations, permet de lutter contre des fraudes toujours plus organisées, complexes et mobiles, grâce à un partage de renseignements et à la définition de stratégies communes d'actions entre différents services de l'État (Police, Gendarmerie, DDFIP, URSSAF, Pôle emploi, DDETSPP, Office français de la biodiversité) et organismes et collectivités partenaires (Caisse commune de sécurité sociale, mutualité sociale agricole, Caisse de congés payés du BTP, Conseil départemental).

L'organisation de contrôles conjoints permet d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales

Le bilan de l'activité 2022 du CODAF dans les Hautes-Alpes s'est traduit par **197 opérations conjointes** et **1727 salariés contrôlés**.



#### TRANSPORTS

**243 contrôles routiers - 1608 Véhicules contrôlés dont 1/3 de véhicules étrangers**

Infractions soulevées :

- travail dissimulé, cabotage irrégulier, surcharge, infraction au repos journalier non respecté
- attestations de détachement non conforme

**- 36 292 euros de pénalités**

**- 178 420 euros au titre du blanchiment d'argent**

**- 19 400 cigarettes + 8,8 kg de tabac**



**HOTELS CAFE RESTAURANTS**  
**21 commerces et 104 salariés contrôlés**

Infractions soulevées :

- travail dissimulé, absence de déclaration d'hébergement collectif, absence de déclaration d'accident, absence de décomptes horaire

Sanctions :

- avertissements, rappels à l'ordre

**- 1 fermeture administrative pour hébergement indigne**



**LOISIRS/HÉBERGEMENT COLLECTIF/CAMPING/SPA**  
**6 contrôles et 38 salariés contrôlés**

Infractions relevées : absence de détecteur d'incendie

- Lettres d'observations : rappel sur la réglementation des PSI et du bénévolat, absence de mention légale sur site internet



## **FRAUDES AUX PRESTATIONS SOCIALES**

### **Branche maladie :**

6 plaintes pénales concernant notamment 5 professionnels de santé - Préjudice subi : 328 600 euros - plaintes déposées à l'encontre des 4 sociétés de transports sanitaires pour un montant de préjudice total de 141 036 euros

### **Branche famille :**

3 plaintes pénales concernant 3 professionnels de santé – préjudice subi : 313 892 euros

13 plaintes centralisées par la CNAF suite à des fraudes aux coordonnées bancaires à dimension nationale.



## **COMMERCE/ ALIMENTATION/MARCHES**

### **5 commerces et 10 salariés contrôlés**

Avertissements pour défaut d'affichages légaux

Défaut de licence de débit de boissons

Sanction : **1 fermeture administrative**



## **AGRICULTURE/ ARBORICULTURE/ PASTORALISME/ELEVAGE**

### **14 entreprises contrôlées - 21 salariés et 5 non salariés contrôlés - 8 bergers**

- 1 avertissement  
- 1 prêt de main d'œuvre et emplois de salariés étrangers sans titre



## **GARAGE / CASSES AUTOMOBILES**

3 entreprises - 7 salariés contrôlés  
- aucune infraction constatée



## **BÂTIMENT/TRAVAUX PUBLICS/SCIERIE**

### **57 entreprises et 104 salariés contrôlés**

Infractions soulevées

- fraudes au détachement, travail dissimulé,  
absence de déclaration préalable,  
emploi d'étrangers sans titre

Cette année dans le cadre d'une opération zonale sur la délinquance forestière, l'office français de la biodiversité s'est joint à la gendarmerie pour un contrôle relatif à l'activité de chasse : Aucune infraction n'a été relevée sur les 12 personnes contrôlées.

Les sanctions mises en place pour lutter contre les infractions constatées, selon leur gravité sont **d'ordre administratif** (avertissements, mises en demeure et fermetures administratives), **financier** (amendes, pénalités et consignations) mais également **d'ordre pénal** (avertissements probatoires, alternatives aux poursuites et condamnations).

### **Cette réunion a également permis de présenter les orientations 2023 :**

- lutte contre la fraude aux prestations sociales,
- lutte contre les fraudes aux transports sanitaires et les fraudes des professionnels de santé et notamment les professions para médicales,
- lutte contre la revente de tabac ou atteinte au monopole de revente des tabacs notamment les commerces nocturnes,
- lutte contre le travail illégal et la fraude fiscale connexe (sociétés de livraison, grands événements, monde du spectacle, emploi d'étrangers sans autorisation de travail),
- lutte contre la fraude fiscale et douanière,
- lutte contre la fraude documentaire et à l'identité,
- lutte contre la fraude fiscale et sociale commise via le e-commerce,
- lutte contre l'habitat indigne,
- lutte contre la fraude aux dispositifs d'aide de l'État,
- lutte contre la fraude dans les domaines touchant l'environnement,
- lutte contre la fraude dans les domaines habituels (BTP, HCR, garages, transporteurs routiers, maraîchage et arboriculture, ....).